

PLAN DE PRÉVENTION DES VIOLENCES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE



En cours de validation par le Comité Directeur 4^{ème} Trimestre 2025



SOMMAIRE

<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>Axe 1 : La prévention et la sensibilisation des violences sexuelles</i>	<i>5</i>
<i>Pour Qui ?</i>	<i>5</i>
<i>Contre Quoi ?</i>	<i>5</i>
<i>Définition des violences.....</i>	<i>5</i>
<i>Actions et outils de formation de la Fédération</i>	<i>7</i>
<i>Axe2 : Les signes d’alertes et le traitement d’un signalement</i>	<i>10</i>
<i>Les signes d’alerte.....</i>	<i>10</i>
<i>Le traitement d’un signalement.....</i>	<i>10</i>
<i>Axe 3 : Accompagnement des victimes de violences :</i>	<i>12</i>
<i>Recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes (directes et indirectes)</i>	<i>12</i>
<i>Constitution d’une cellule de veille :</i>	<i>13</i>
<i>Annexes</i>	<i>14</i>

Introduction

À la suite de la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du ministère chargé des sports le 21 février 2020, la FFPM souhaite, dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences, formaliser une stratégie volontariste via le présent **plan fédéral de prévention des violences**.

La FFPM a engagé un travail de fond afin d'améliorer et de renforcer les dispositifs déjà existants autour de ces sujets.

Cela se traduit par un engagement quotidien pour la prévention des violences afin de **garantir une pratique sécurisante et sécurisée pour tous**.

L'engagement de la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM) en faveur de la lutte contre toutes les formes de violences s'exprime depuis plusieurs années, au travers de diverses actions et notamment :

- **la communication grand public**, via le site internet fédéral ;
- **la communication interne**, via la mise en ligne de divers outils de prévention sur le site fédéral.

A l'appui de sa politique de prévention des violences, la FFPM va actualiser la page dédiée « lutte contre les violences » sur son site internet selon les caractéristiques suivantes :

- **Sensibilisation des pentathlètes, des dirigeants et des éducateurs** fédéraux lors des formations et des organisations de compétitions ;
- **Suivi psychologique** des sportifs de haut niveau ;
- **Attestation d'honorabilité**.



Fédération Française de Pentathlon Moderne

Bureaux : 75/77 rue du Père Corentin 75014 Paris

Tél : 01 58 10 06 66 - Mail : federation@ffpentathlon.fr - Site : www.ffpentathlon.fr



Dans ce plan **3 axes prioritaires** sont dégagés :

- 1- La prévention et la sensibilisation des violences sexuelles**
- 2- Les signes d'alerte et le traitement d'un signalement**
- 3- Le recueil de la parole et l'accompagnement des victimes**

Le présent plan fédéral de prévention des violences est conçu pour l'olympiade 2025-2028 afin de mener les actions de prévention et de sensibilisation dans la durée. Il sera procédé chaque année à une évaluation des actions mises en œuvre et à la mise en place des ajustements nécessaires.

La FFPM envisage un partenariat avec l'une ou l'autre des associations spécialisées en matière de lutte contre les violences sexuelles et /ou l'aide aux victimes, qu'elle estimera nécessaire après prises d'informations.

A ce titre et en fonction du choix, la FFPM recommandera à l'ensemble de ses structures (clubs, comités départementaux, comités régionaux), d'adhérer à l'une ou l'autre de ces associations.

Axe 1 : La prévention et la sensibilisation des violences sexuelles

Pour Qui ?

Les violences peuvent se rencontrer dans toutes les disciplines et à chaque niveau de pratique : jeunes, adultes, femmes, hommes, dirigeants, éducateurs, pratiquants loisirs ou de compétitions.

Tous concernés !

La FFPM entend mener des actions de sensibilisation envers l'ensemble de ses licenciés. Chaque cible fera l'objet d'une sensibilisation particulière et adaptée.

Les publics prioritaires sont :

- Les pratiquants (tous âges, tous sexes et tous niveaux)
- Les sportifs de Haut Niveau
- Les dirigeants
- Les encadrants

Contre Quoi ?

Les violences peuvent prendre différentes formes et doivent toutes être combattues. Elles sont souvent caractérisées par l'utilisation de la force ou de la menace mais aussi régulièrement, par le biais de l'emprise. Elles peuvent être aussi psychologiques et morales.

Définition des violences

Elles concernent notamment :

Le harcèlement moral

Par la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Il est susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique et ou mentale et ou compromettre son avenir professionnel et familial.

La manipulation mentale fait également l'objet d'une attention particulière.

Les violences sexuelles qui regroupent :

- **Les agressions sexuelles** : des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte de la part de l'agresseur. Elles peuvent prendre la forme d'attouchements (baisers, caresses, etc...) ;
- **Les viols** : le fait de commettre un acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise ;
- **Les atteintes sexuelles** : actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace. Acte commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans et/ou par une personne ayant un lien d'autorité avec un mineur quel que soit son âge ;
- **Le harcèlement sexuel** : violence sans impact sur l'intégrité physique de la victime : chantage pour obtenir des faveurs sexuelles, humiliations répétées à caractère sexuel, attitude d'exhibitionnisme ou de voyeurisme ;
- **Le bizutage** : se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive. Il peut également prendre la forme d'une violence de nature sexuelle ;
- **La discrimination** : cela consiste à défavoriser une personne en raison de son origine, son sexe, son âge, son orientation sexuelle ou de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses. À cet égard, le racisme et le sexisme doivent être particulièrement combattus ;
- **La violence numérique** : elle constitue une forme de violence via tout moyen de télécommunication, les messageries électroniques, internet, les réseaux sociaux et les jeux en ligne.

Selon les formes de violences, les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...

Les garçons comme les filles, les hommes comme les femmes, peuvent être victimes y compris d'agressions de nature sexuelle.

Les violences peuvent survenir dans des **lieux et situations très variés** : le vestiaire ou l'internat, à la piscine, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement), lors des temps liés à la culture sportive (fête) ou de manière dématérialisée (internet, réseaux sociaux).



Actions et outils de formation de la Fédération

A travers le présent **plan fédéral de prévention des violences**, la Fédération Française de Pentathlon Moderne entend **lutter** contre l'ensemble de ces formes de violences dans les disciplines du pentathlon moderne et de ses différents formats de pratique.

Elle rappelle que chacun de ces comportements peut faire l'objet de **sanctions disciplinaires** (sans préjudice de sanctions pénales ou administratives), en application du règlement disciplinaire fédéral.

Ainsi, une fois saisie par le président de la fédération, la **commission de discipline de 1^{ère} instance de la FFPM** pourra aller jusqu'à prononcer la radiation définitive d'un licencié. La **commission de discipline d'appel** de la FFPM peut également être réunie si elle est saisie.

Il ne sera fait preuve d'aucune tolérance et tout auteur d'acte de violence fera l'objet de poursuites disciplinaires.

Création d'un module « Ethique et Intégrité » dans les formations fédérales :

La lutte contre les violences n'est pas à ce jour particulièrement abordée dans les formations des encadrants fédéraux (BF1, BF2, BF3). Aujourd'hui, la FFPM souhaite aller de l'avant en créant un module spécifique de sensibilisation des encadrants aux problématiques de violences dans le sport.

Ainsi, ce module sera progressivement intégré dans le socle commun de toutes les formations fédérales initiales et continues selon les caractéristiques suivantes :

L'objectif est de sensibiliser les **encadrants** et **futurs encadrants** à la lutte contre les violences (différentes formes de violence, comportement de l'encadrant, recueil de la parole, signaux d'alerte, signalement)

Sensibilisation spécifique des cadres techniques, entraîneurs nationaux, et entraîneurs fédéraux :

Dans le cadre du séminaire annuel de la direction technique nationale, des temps de sensibilisation à la lutte contre les violences seront organisés à leur attention.

En fonction du lieu, des entraîneurs fédéraux pourront être conviés afin de renforcer le lien entre la pratique de haut niveau et la pratique compétitive en club.



Sensibilisation à l'attention des dirigeants :

Dans le cadre de la formation des dirigeants de clubs et organismes déconcentrés de la FFPM, la fédération planifiera chaque saison un module sur la thématique de la lutte contre les violences et particulièrement en ce qui concerne les violences sexuelles.

L'objectif est de :

- Sensibiliser à toutes les formes de violences
- Donner des clés pour identifier des signaux d'alerte chez les pratiquants et les comportements inappropriés chez les encadrants
- Informer sur les bons réflexes à avoir

Mise en place du Contrôle de l'Honorabilité :

La fédération met en place selon les prescriptions du ministère chargé des sports un **contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants et dirigeants** :

Comment cela se passe-t-il ?

- Saisie des informations à la prise de licence en début d'année ;
- Envoi du fichier des licenciés concernés sur une plateforme du Ministère qui vérifie automatiquement si la personne a la capacité d'exercer ou d'encadrer ;
- Consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire (B2) et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) qui mentionne aussi des mises en examen et des condamnations non définitives.

Cela permet à la FFPM d'identifier parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant afin de les écarter de ces missions.

Tous les licenciés et dirigeants ont été informés par la FFPM de cette mise en place.

La FFPM rappelle que le contrôle d'honorabilité s'il représente un pas en avant dans la lutte contre les violences dans le sport, ne constitue pas une garantie absolue. Il est donc indissociable des actions de prévention et de sensibilisation mises en place par ailleurs.

Communication sur le site internet

- Mise en ligne de l'ensemble des fiches et outils à l'attention des différents acteurs de la Fédération ;
- Page spécifique dédiée au Plan fédéral
- Accès direct à Signal Sport



Actions de sensibilisation et de prévention :

Afin de sensibiliser les acteurs du milieu fédéral du pentathlon moderne, d'encourager la libération de la parole en favorisant le dialogue et d'informer sur les outils et ressources à disposition, différentes actions de sensibilisation seront mises en place.

- **Conférences de lutte contre les violences**

L'objectif est de sensibiliser les licenciés sur les problématiques de violences sexuelles et informer sur les outils et ressources mis à disposition par la FFPM.

La fédération s'appuiera sur les CDOS, CROS et sur le CNOSF, qui proposent des temps de formation à l'attention des dirigeants en encadrants.

- **Sensibilisation des athlètes du Projet de Performance Fédéral**

Les athlètes du Projet de Performance Fédéral seront sensibilisés à la lutte contre les violences, notamment via le règlement des différents centres d'entraînement. (CREPS / INSEP / CAHN) et lors de la signature des conventions annuelles établies entre chaque athlète et la fédération.

Il en sera de même lors des stages sportifs nationaux et lors des regroupements des collectifs relève au cours de la saison.

Pour aider à détecter les violences sexuelles, tous les acteurs devront être sensibilisés au travers de la diffusion d'informations concernant les facteurs de risque et les signes d'alerte.

L'ensemble des personnels d'encadrement au sein des clubs devront être attentifs à détecter les jeunes en danger, que ce soit du fait de violences sexuelles, de maltraitance ou de harcèlement.

Le milieu sportif peut présenter des facteurs de risque qui peuvent déboucher sur des situations de violences sexuelles :

- Contacts physiques plus fréquents dans le cadre de la pratique.
- Appartenance à un groupe fermé qui impose ses propres codes.
- Situation de dépendance ou de proximité vis-à-vis d'un éducateur ou d'un autre référent.
- Pression liée à l'exigence de performance et de dépassement physique.

Axe2 : Les signes d'alertes et le traitement d'un signalement

Les signes d'alerte

Les signes d'alerte peuvent être différents selon l'âge ainsi que les manifestations de la souffrance.

La présence d'indices ne permet pas nécessairement de conclure qu'une personne est victime de violences sexuelles mais peut indiquer une situation problématique particulièrement s'ils se combinent à d'autres comportements anormaux comme :

- Un **absentéisme** inhabituel ;
- Un **évitement** vis-à-vis de l'entraîneur, d'une personne du staff ou de certains sportifs ;
- Des **craintes** envers certaines personnes ou lieux (ex: stand de tir, salle d'escrime, piscine, salle de préparation physique, vestiaires, etc...) ;
- Une **baisse de performances** ;
- Des signes de **régression** (troubles du sommeil, manque de concentration) ;
- Un **changement soudain** et inhabituel dans le comportement (tristesse, agressivité, etc.) ;
- Un **isolement** au sein du groupe ;
- Un **repli sur soi** ;
- Une **dépréciation de soi** ;
- Des comportements inadéquats à l'égard de la sexualité ;
- Un **comportement autodestructeur**.

Cette liste n'est pas exhaustive. **L'important est d'être attentif aux changements de comportement** qui peuvent être un **signe d'alerte sur un problème de violences sexuelles** ou autre.

Le traitement d'un signalement

En tout état de cause, la Fédération Française de Pentathlon Moderne **dénoncera par écrit au procureur de la République compétent en application de l'article 40 du code de procédure pénale, les faits dont elle aura connaissance.**

Une **procédure administrative sera alors engagée** afin de recueillir tous les témoignages nécessaires et vérifier la véracité des faits.



- La FFPM devra informer la direction des sports des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr.
- La victime pourra effectuer un signalement des faits auprès d'une **personne de confiance** et **porter plainte** auprès de **la police ou de la gendarmerie**.

Numéros à retenir :

119 : Aide aux victimes mineures : enfance en danger
3018 : Victime de Cyberharcèlement (e-enfance)
116006 : Aide aux victimes
3919 : Aide concernant les violences faites aux femmes

Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important (notamment en matière de violences sexuelles), plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques et /ou difficultés (scolaires, universitaires, autres) et plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves.

Il est donc primordial d'œuvrer afin de libérer au maximum la parole des victimes et des témoins des violences.

La fédération s'appuiera sur la compétence des membres de la Commission Éthique et Déontologie et de la Commission de Discipline

Aucune victime n'est responsable de ce qui lui arrive.

Axe 3 : Accompagnement des victimes de violences :

Dans le cas de la mise en œuvre de ce plan fédéral de prévention des violences et particulièrement sur le volet concernant la lutte contre les violences sexuelles et le bizutage, la FFPM pourra orienter ses licenciés vers une association de son choix afin de se faire accompagner.

Ces associations recommandées par le ministère des sports sont reconnues d'utilité publique et ont pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles notamment en milieu sportif.

S'agissant de violences sexuelles, un dispositif particulier d'aide aux victimes sera mis en place en partenariat avec l'association choisie.

Recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes (directes et indirectes)

La fédération s'appuiera sur son référent élu et cadre technique désignés « Lutte contre les violences » pour :

- Le recueil de témoignages. Pour chaque nouveau témoignage, un partage des informations entre les deux entités et des échanges avec la cellule médicale de la fédération seront souhaitables et nécessaires.
- L'orientation et accompagnement psychologique et juridique notamment dans le cadre d'un dépôt de plainte des victimes ou victimes indirectes (parents, dirigeants, encadrants lorsqu'ils ne sont pas les prédateurs), assurés par l'association choisie par la FFPM.
- Les sportifs faisant l'objet de la surveillance médicale réglementaire (SMR) pourront s'adresser à l'association ou au médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire de la discipline

Accompagnement des Sportifs de Haut Niveau et Pentathlètes en Équipe de France :

S'agissant des sportifs de Haut Niveau et des pentathlètes en équipe de France, le suivi psychologique actuellement mis en place à la FFPM sera renforcé via la structuration



d'une cellule psychologique dédiée au sein de la commission médicale fédérale. Une attention particulière sera portée aux problématiques de violences dans le sport (violences sexuelles, bizutage, racisme, discrimination, harcèlement, radicalisation) mais aussi de la prévention du dopage.

Depuis toujours, la relation entraîneur-entraîné, la bienveillance et le respect font partie des valeurs essentielles au sein des cursus pédagogiques de la FFPM. C'est avant tout le renforcement de ces principes que la fédération entend fonder par la formation de ses encadrants et dirigeants.

Constitution d'une cellule de veille :

Elle pourrait être constituée de 3 personnes

- La présidente de la commission Ethique et Déontologie
- Un représentant de la DTN
- Le référent élu « honorabilité »

Son rôle serait de :

- Aider à la transmission des signalements
- Recueillir la parole
- S'assurer du suivi des dossiers
- Orienter les victimes comme les structures fédérales vers les structures d'aide adaptées : comme l'association « Colosse aux pieds d'argile », « La Voix de l'Enfant, » et le 119.
- Engager des mesures conservatoires et disciplinaires si nécessaire en convoquant la commission de discipline de première instance.

Ce regroupement opérationnel, pourra proposer aux dirigeants fédéraux que la FFPM se constitue partie civile.

Création d'une adresse de messagerie dédiée à cette cellule :

- signalementviolence@ffpentathlon.fr



La Fédération Française de Pentathlon Moderne remercie les clubs, les encadrants et les dirigeants pour leurs efforts passés, présents et futurs, dans la lutte contre les violences, leur vigilance, leurs actions de prévention, la mise en œuvre de ce plan de prévention des violences ainsi que tous les licenciés et bénévoles, de se sentir concernés.

Ce document a été rédigé en lien avec la commission éthique et déontologie et la direction technique nationale.

Annexes

Fiche Encadrant/ Dirigeant « Prévenir les violences sexuelles »

Fiche Praticants « Conseils de vigilances pour se protéger des violences sexuelles »

Fiche « Mon club s'engage »

Fiche récapitulative sur les différentes procédures existantes

Fiche de signalement



PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES



JE SUIS ENCADRANT LES BONNES CONDUITES À TENIR



DOUCHES / VESTIAIRES :

- Respecter la sphère privée et la dignité de chacun.
- S'il n'y a qu'une douche/vestiaire, les utiliser à tour de rôle, adultes/enfants séparés.
- S'annoncer en frappant avant de rentrer.
- Interdire les photos et les vidéos.



**Se dévêtir totalement dans un vestiaire
N'EST PAS UNE OBLIGATION
Se doucher collectivement après l'activité
N'EST PAS UNE OBLIGATION**

CONVERSATIONS PRIVÉES :

- S'assurer d'être visible des autres lors d'une conversation encadrant/pratiquant ou prévoir la présence d'une tierce personne.
- Créer des groupes de conversation
- Éviter toute situation ambiguë dans la relation pratiquant/éducateur.

HÉBERGEMENT :

- Loger séparément encadrants/pratiquants et filles/garçons.
- Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les bâtiments/chambres.

CONTACT / MARQUES D'AFFECTION :

- Limiter les contacts à des endroits "sûrs": mains, épaules...
- Éviter toute attitude ambiguë dans la relation encadrant/pratiquant (ex : *s'asseoir sur les genoux de son entraîneur*).



TRANSPORTS :

- Éviter de véhiculer un pratiquant seul.
- Transporter les pratiquants à l'arrière.



**RESPECTER l'intimité et l'intégrité de TOUS
INTERDIRE le bizutage ou tout acte dégradant**

JE SUIS DIRIGEANT D'ASSOCIATION LES BONS REFLEXES À AVOIR



VERIFIER la validité de la carte professionnelle de vos éducateurs rémunérés : www.eapspublic.sports.gouv.fr



RENSEIGNER l'identité complète des éducateurs bénévoles afin de procéder au contrôle d'honorabilité.



DEMANDER le bulletin n°2 du casier judiciaire des bénévoles intervenants.



ORGANISER des temps de sensibilisation aux violences sexuelles.

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?

Contactez la Fédération Française de Pentathlon Moderne à cellulepreventionviolence@ffpentathlon.fr

Fédération Française de Pentathlon Moderne

Bureaux : 75/77 rue du Père Corentin 75014 Paris

Tél : 01 58 10 06 66 - Mail : federation@ffpentathlon.fr - Site : www.ffpentathlon.fr

PRATIQUANTS

Conseils de vigilances pour se protéger des violences sexuelles



JE SUIS UN PENTATHLETE

JE SAIS ME PROTÉGER

DANS LES VESTIAIRES :



Je me change uniquement avec des personnes du même sexe que moi.



Si j'ai besoin de mes parents pour me changer, ce sont les seuls qui sont autorisés à m'aider, avec l'accord de mon entraîneur !



Sous la douche, aucun adulte ne m'accompagne ! C'est **MA** douche !



Si je ne sais pas me laver seul, ou si je n'ai pas envie de me doucher avec les autres... ce n'est pas grave. Je me laverai à la maison.



Je n'accepte pas les photos ou les vidéos dans les vestiaires et dans les



JE SAIS A QUI ACCORDER MA CONFIANCE !

Une personne de confiance, c'est un adulte à qui je fais 100% confiance, avec qui je me sens bien, en sécurité et à qui je peux parler facilement...



MON CORPS M'APPARTIENT !

Je connais mes parties intimes, personne ne peut y toucher !

EN DEPLACEMENT :



Dans la voiture ou le minibus, je monte à l'arrière ! C'est **MA** place !



Je dors dans une chambre avec des sportifs du même âge et du même sexe que moi.

En aucun cas avec un adulte, sauf si c'est l'un de mes parents.



J'évite de me retrouver seul avec un adulte, je demande à être accompagné !



JE SAIS M'AFFIRMER EN DISANT CE QUI ME GÊNE SANS AVOIR HONTE !

Si je rencontre une situation qui me met mal à l'aise, je n'hésite pas à partir et à en parler...

Si un adulte te demande de garder un secret et de ne pas en parler à tes parents, ce n'est pas normal !



À RETENIR



Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine : il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'un camarade, d'un encadrant, d'une personne ayant autorité sur moi, ...



Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violences sexuelles ! Toutes les disciplines sportives sont concernées.



Les violences sexuelles peuvent survenir PARTOUT (vestiaires, internat, en situation isolée, en lieux collectifs, fêtes, compétitions, entraînements, ...)



signalementviolence@ffpentathlon.fr

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?





MON CLUB S'ENGAGE

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES

- Éviter de faire la bise aux enfants, instaurer un chek dès le début de l'année.
- Ne jamais prendre votre douche avec les pratiquants.
- Laisser un enfant se doucher chez lui s'il ne sait pas se laver tout seul ou s'il n'a pas envie de le faire devant les autres.
- Laisser les portes du vestiaire closes, notamment quand les pratiquants se changent ou se douchent.
- Limiter l'accès aux vestiaires seulement aux encadrants et aux parents sollicités et n'entrer qu'après avoir frappé et y avoir été autorisé.
- Tout parent entrant dans le vestiaire s'occupera uniquement de son enfant et de ceux dont il a la charge. L'encadrant devra avoir été au préalable informé de cette responsabilité.
- Ne pas s'isoler avec un pratiquant, rester toujours visible de tous.
- En dehors des photos officielles du club, interdire toute photo avec un enfant. Le droit à l'image oblige les clubs à faire signer une autorisation parentale.
- Lors des déplacements en covoiturage, les jeunes pratiquants devront se trouver à l'arrière du véhicule. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- Veiller à toujours mettre en copie les parents lors d'un contact par SMS ou mail avec les jeunes pratiquants afin d'éviter toute ambiguïté.
- Lors des stages ou des compétitions, l'entraîneur et les bénévoles accompagnant les sportifs ne feront jamais chambre commune avec les enfants. Les chambres ne seront pas mixtes.
- Lors des stages ou des compétitions, l'équipe d'encadrement devra si possible être mixte.
- Lors des stages ou des compétitions, les briefing ou débriefing du stage ou de la compétition ne doivent pas se faire dans les chambres, mais dans un lieu neutre et de manière collective.

Président

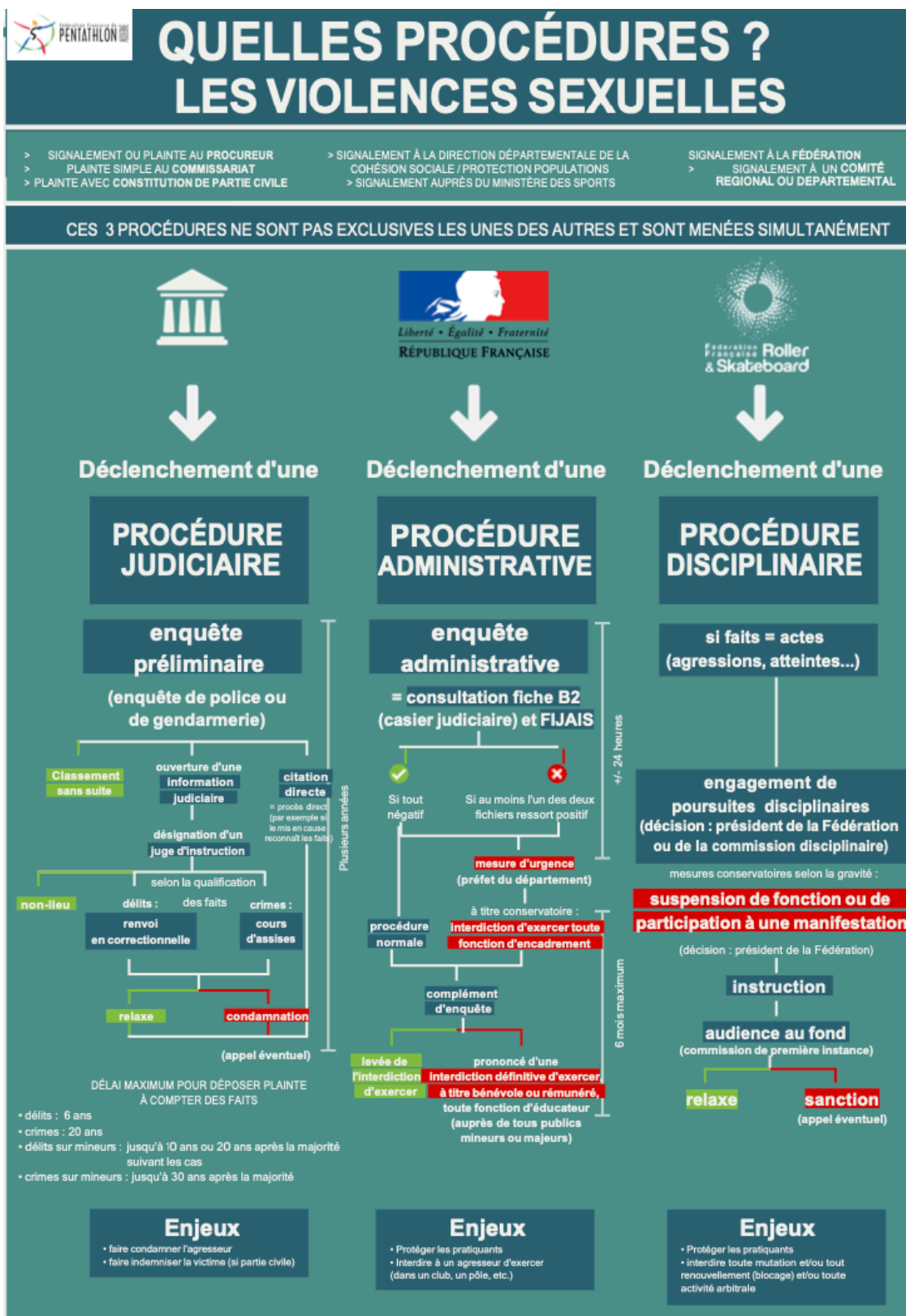
.....

Cette charte doit être connue de TOUS les membres de l'association (dirigeants, bénévoles, encadrants, pratiquants, parents...). Elle protège autant le pratiquant que l'encadrant et évite les situations qui pourraient être mal interprétées. Elle doit être respectée en tous points.

Fédération Française de Pentathlon Moderne

Bureaux : 75/77 rue du Père Corentin 75014 Paris

Tél : 01 58 10 06 66 - Mail : federation@ffpentathlon.fr - Site : www.ffpentathlon.fr



Fiche de signalement - Violences sexistes, sexuelles, harcèlement ou mise en danger de mineur-e-s dans le sport

Cette fiche permet de signaler tout fait préoccupant observé ou rapporté au sein du club sportif.

Elle concerne les **violences sexistes, sexuelles, physiques, psychologiques, les situations de harcèlement, de bizutage** ou tout comportement mettant en danger l'intégrité physique ou morale d'un-e pratiquant-e, en particulier s'il s'agit d'un-e mineur-e.

🔒 Le signalement peut être **anonyme**, mais il est fortement **recommandé de laisser un moyen de contact pour faciliter le traitement**.

● Le traitement de cette fiche est strictement confidentiel et transmis uniquement aux personnes habilitées dans le respect du RGPD et de la réglementation en vigueur.

Rappel légal

Conformément à **l'article 40 du Code de procédure pénale**, toute personne exerçant une mission de service public (dirigeant-e, éducateur-rice, bénévole encadrant-e, etc.) a l'obligation de **signaler immédiatement à l'autorité judiciaire tout crime ou délit dont elle a connaissance dans le cadre de ses fonctions**.

Le Code du sport (article L.322-4-1) impose également aux structures sportives de déclarer tout comportement susceptible de mettre en danger les pratiquant-e-s.

Que faire après avoir rempli cette fiche ?

- Transmettre au référent VSS du club ou au/à la président-e
- En cas de danger immédiat : appeler le 119, 17 ou 3018
- Un signalement peut également être envoyé à : ✉ signal-sports@sports.gouv.fr

Cette fiche a pour objectif de recueillir un signalement concernant un comportement, un fait ou une situation préoccupante survenue au sein ou en lien avec le club sportif.

FICHE DE SIGNALEMENT INTERNE

Violences sexistes, sexuelles, harcèlement, maltraitance ou mise en danger de mineur-e-s

CONFIDENTIALITÉ

Les informations fournies sont traitées de manière confidentielle. Le signalement peut être anonyme, mais une identification facilitera le suivi.

1. Informations sur la personne signalante

(à remplir si vous acceptez d'être identifié-e)

- Nom :
- Prénom :
- Fonction dans le club :
- Téléphone ou email :

2. Informations sur la personne potentiellement victime

- Nom (si connu) :
- Âge / catégorie (si connu) :
- Rôle : ☐ Licencié-e ☐ Mineur-e ☐ Adulte ☐ Bénévole ☐ Autre :

3. Informations sur le ou les faits signalés

- Date(s) des faits :
- Heure(s) approximative(s) :
- Lieu(x) des faits :
- Témoins éventuels :

4. Description détaillée des faits

(Restez factuel·le : que s'est-il passé ? Qui était impliqué ? Dans quel contexte ?)

.....

.....

5. Niveau de gravité perçu (évaluation par le/la signalant-e)

- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Élevé
- ☐ Danger immédiat (à signaler immédiatement au 119 / 17 / référent)

6. Suite donnée (par la direction ou référent VSS uniquement)

- ☐ Fiche reçue par :
- ☐ Mesures prises :
 - ☐ Entretien avec la personne concernée
 - ☐ Alerte au référent VSS
 - ☐ Signalement à Signal-Sports
 - ☐ Signalement au procureur
 - ☐ Appel aux services d'urgence (119 / 17)
 - ☐ Date de la transmission :
 - ☐ Nom / signature du responsable :

Pièces jointes éventuelles :

- ☐ Fiche médicale ou autre témoignage écrit
- ☐ Capture écran, message, photo (si concerné)
- ☐ Copie du modèle CNOM (si mineur)

Personne signalante (si elle accepte d'être identifiée)

Je certifie que les informations transmises sont exactes à ma connaissance.

Nom :
Date :
Signature :

Référent-e VSS ou responsable du club

Je reconnais avoir reçu ce signalement et m'engage à le traiter dans le respect du protocole du club et des règles légales en vigueur.

Nom :
Fonction :
Date :
Signature :

Ce document ne doit être ni copié, ni diffusé sans autorisation. Il est conservé de manière sécurisée.



Besoin d'aide ou de signaler un fait ?

Tu n'es pas seul·e. Voici qui contacter :

☎ **119 - Enfance en danger (24h/24, 7j/7)**

☎ **3018 - Cyberharcèlement**

☎ **3919 - Violences faites aux femmes**

✉ **Signal-Sports : signalsports@sports.gouv.fr**

🔗 **Scanne le QR code ci-dessous pour
signaler une violence ou pour accéder à
toutes les ressources utiles.**



Fédération Française de Pentathlon Moderne

Bureaux : 75/77 rue du Père Coirentin 75014 Paris

Tél : 01 58 10 06 66 - Mail : federation@ffpentathlon.fr - Site : www.ffpentathlon.fr